#### NOTICE DESCRIPTIVE

PREAMBULE Note explicative Toute maison individuelle doit être construite dans le respect des articles R.111-1 et suivants (Livre Premier, Premier, chapitre Premier, section II Dispositions générales applicables aux bâtiments d'habitation) du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs notamment aux règles élémentaires de l'hygiène et de la sécurité. Ces articles imposent également des dispositions particulières concernant, par exemple, les caractéristiques thermiques des logements. Les règles de construction relatives à la prévention du risque sismique pouvant varier selon la zone de sismicité dans laquelle est édifiée la construction, il convient de préciser celles qui s'appliquent D'autre part, il doit être précisé si le projet se situe dans une zone soumise à une obligation d'isolement acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs. L'attention des constructeurs est appelée sur le problème du traitement des bois en particulier dans les zones affectées par les termites ou autres insectes xylophages. Il leur appartient de se renseigner auprès de la mairie pour savoir si la zone de de construction est infestée. Contrat avec fourniture de plan La présente Notice Descriptive, visée à l'Articles R.231-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, comporte la description et les caractéristiques techniques de l'immeuble conforme au plan proposé, et celles des travaux d'adaptation au sol, des raccordements aux réseaux divers, ainsi que les équipements intérieurs et extérieurs indispensables à l'implantation et à l'utilisation de cet immeuble. Elle mentionne le coût total du bâtiment à construire qui est égal à la somme du prix convenu au contrat et, s'il y a lieu, du coût des travaux dont le Maître d'ouvrage se réserve l'exécution. La distinction est donc faite entre les éléments compris dans le prix convenu et les éléments non compris dans le prix convenu : pour ces derniers le coût est précisé dans la colonne correspondante. Aucun des ouvrages ou fournitures mentionnés dans la Notice Descriptive ne peut être omis ; si ils ne sont pas compris dans le prix convenu, ils doivent faire l'objet d'une précision de leur coût dans la Colonne correspondante. Aucun des ouvrages ou fournitures mentionnés dans la Notice Descriptive ne peut être omis ; s'ils ne sont pas compris dans le prix convenu, ils doivent faire l'objet d'une précision de leur coût dans la correspondante. Aucun des ouvrages ou fournitures mentionnés dans la Notice descriptive ne peut être omis ; s'ils ne sont pas compris dans le prix convenu ils doivent faire l'objet d'une précision d leur coût dans la colonne correspondante. Si le contrat prévoit des ouvrages ou fournitures qui ne figurent pas dans la notice, ils doivent faire l'objet, d'une annexe à la Notice Descriptive et leur coût doit y figurer. L'annexe paraphée par les deux co-contractants doit comporter, avec la même précision que celle de la notice, la description de ces ouvrages ou fournitures ainsi que leur coût (par exemple : isolation acoustique supérieure aux valeurs réglementaires, éléments d'équipement de dalle de bains et de salle d'eau, balcon, clôture, aménagement d'espaces verts, etc....)

### **NOTICE DESCRIPTIVE**

Packardbell--tété2 Fait le 2019-02-04

	Packardbelltété2 Fait le 2019-02-04					
<b>DESIGNATION</b>	<b>DISPOSITIONS</b>	COMPRIS DANS	Non COMPRIS	Cout des		
DES OUVRAGES	ADOPTEES ET	LE PRIX	DANS LE PRIX	ouvrages et		
ET	INDICATIONS A	CONVENU	CONVENU	fournitures non		
FOURNITURE	DONNER			COMPRIS DANS		
				LE PRIX		
				CONVENU		
gros oeuvre	?					
res de chaussez						
		sous sol				
. • .						
toiture						
		toiture				
		www				
Electricite						
aucune						
		electricite				
test test		X				
tété		X				
peinture						
pemme						
		intonious				
		interieur				
		exterieur				
<b>Platerie</b>						
placo						
		platerie				
		Piaicite				
Options et i	travaux					
supplement	taires					
Options et travaux supplementaires						
1 11						

#### **NOTICE DESCRIPTIVE**

Packardbell--tété2 Fait le 2019-02-04

DESIGNATIO	N DISPOSITIONS	COMPRIS DANS	Non COMPRIS	Cout des
DES OUVRAG	ES   ADOPTEES ET	LE PRIX	DANS LE PRIX	ouvrages et
ET	INDICATIONS A	CONVENU	CONVENU	fournitures non
FOURNITUR	E DONNER			COMPRIS DANS
				LE PRIX
				CONVENU

Montant du prix convenu pour les ouvrages de la colonne-03	EN EUROS	11 121,25€	
Option dommage Ouvrage	EN EUROS	278,03 €	
Côut des ouvrages à la charge du maitre d'ouvrage de la	EN EUROS	0,00€	
colonne-05			
Côut total de l'ouvrage	EN EUROS	11 399,28 €	

Toutes les évaluation ont été faites aux taux de 8,5% sur le prix hors taxes

Toute modification de taxe sera à la charge ou à l'avantage du maître d'ouvrage

"Les travaux non compris dans le prix convenu qui restent à la charge s'élèvent à la somme de 0,00 Euros,toutes taxes comprises".

Fait à: le :

Signature du constructeur

Signature du maître d'ouvrage

## DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

COMMUNE DE 97231 ROBERT VERT PRE

Maitre d'ouvrage

Maitre d'oeuvre



Angle des rues du stade & Victor LAMON
Place d'Armes
972 32 LAMENTIN
Tél: 65 09 29

Fax: 65 40 26

# UNE VILLA

PERMIS CONSTRUIRE

Date:

Plans Coupe Façades Perspective



modifications				
date	indice	objet		

Fait le : 18 SEPTEMBRE 2018

Com : EE Indice : C ACAJOU S.H.O.B..... 93,24 m<sup>2</sup> 1 050 S.H.O.N..... 77,46 m<sup>2</sup> (3) Cuisine 8,59 m<sup>2</sup> Chambre 2 Chambre 3 Dégt. 2,43 m² Séjour 22,99 m² 634 888 (2) (±0) 22 Chambre 1 Véranda 15,78 m² Fait le: Com: REZ DE JARDIN Echelle: 1/100e Indice: Dessin:

Fait le: 18 SEPTEMBRE 2018

Indice : C Com : EE Lambrequins non contractuels ACAJOU Fait le: Com: FACADES 1 & 2 Indice: Echelle: 1/100e Dessin:

Fait le : 18 SEPTEMBRE 2018

ACAJOU	Lambrequins non cor	tractuels		Indice : C	Com : E	E
						******
				Fait le:	Com:	
A	CAJOU	FACADES 3 &	4 Echelle: 1/100e	Indice ·	Dessin:	MAISONS BETERBAT

